

# CTC : rappels utiles

## Qu'est-ce qu'une CTC ?

Une CTC est un regroupement de clubs proches territorialement ayant un projet de développement commun et ayant signé une convention pour au moins 2 ans. C'est un outil au service des dirigeants des clubs pour développer le basket sur un territoire. **Son premier objectif n'est pas sportif.**

Les clubs qui composent la CTC s'engagent à organiser :

Une école de MiniBasket dans chacun des clubs au sein de laquelle au moins une équipe de U11 (ou plus jeunes) est engagée en nom propre dans des rencontres départementales.

Au moins **une école d'arbitrage de niveau 2**.

Un comité de pilotage composé d'élus de chaque club afin de coordonner les actions mises en place dans le cadre de la convention : d'autres personnes peuvent être invitées si nécessaire.

## Précision de langage :

Une équipe CTC ou en CTC ou de CTC n'existe pas ! La CTC est la convention qui unit les clubs. Au sein de cette CTC, les clubs constituent des équipes qui peuvent être soit en nom propre, soit une interéquipe, soit une entente (pour le niveau départemental uniquement).

Une interéquipe est portée par celui qui détient les droits sportifs. En championnat de France, elle doit être composée à chacune des rencontres d'au moins 5 joueurs licenciés dans le club porteur inscrits sur la feuille de marque et présents. Il est donc important que cette équipe soit portée par le club où se trouvent les licenciés les plus nombreux. Il est souvent opportun de faire muter les joueurs arrivant "de l'extérieur" dans le club porteur. Il peut arriver qu'il soit nécessaire de "prêter" un ou des joueurs au club porteur de la part des clubs de la CTC.

En **championnat régional Jeunes**, ce nombre est ramené à 3.

Il est possible pour le club porteur d'une interéquipe d'accueillir des joueurs mis à disposition (avec une JT). Par contre, il est impossible d'établir une autorisation secondaire pour un joueur mis à disposition.

## L'autorisation secondaire (AS) :

L'autorisation secondaire (AS) est une extension de la licence permettant à un licencié de jouer dans deux clubs durant la même saison. Elle est délivrée par le comité départemental du club d'accueil après la délivrance de la licence ([formulaire](#)).

**Elle est indispensable dès la première rencontre au sein d'une interéquipe.**

L'AS permet de pratiquer dans les mêmes conditions que la licence.

L'AS ne permet de jouer que dans une seule interéquipe portée par un seul autre club que celui pour lequel la licence a été établie.

## Les aspects réglementaires :

La partie concernant les CTC se trouve dans le titre III des [Règlements Généraux](#).

La partie concernant les AS se trouve dans le titre IV des [Règlements Généraux](#).

Le règlement spécifique applicable aux CTC est annexé aux [Règlements Sportifs Particuliers](#).

Pour les équipes évoluant en championnat régional ou départemental, il convient de se reporter au règlement de la structure organisant le championnat.

**Au sein d'une CTC, un joueur ne peut jouer que dans une seule équipe d'un seul autre club de la CTC.**

## L'école d'arbitrage :

Afin de mettre en place cette école, la CTC nouvellement créée reçoit début octobre la mallette arbitres club via le comité départemental.

Au regard de la Charte, la CTC est considérée comme un seul groupement. La comptabilisation des points est faite sur l'ensemble des équipes constituées au sein de la CTC (équipes en nom propre, interéquipes, ententes de tous les clubs de la CTC). Le résultat final est donc calculé au niveau de la CTC. **L'objectif de cette école est bien de former des arbitres club.**

**L'un des clubs de la CTC crée l'école d'arbitrage à partir du compte FBI d'un des clubs de la CTC avant le 30 novembre et sollicite son comité départemental (Commission des Officiels ou pôle formation) pour la validation du niveau 2.**

Il appartient ensuite au comité départemental de valider le niveau 2 avant le 30 mars 2019n par les moyens de son choix.

Les informations relatives aux écoles d'arbitrage sont disponibles sur le site fédéral :

<http://www.ffbb.com/ffbb/officiel/arbitres/ecole-darbitrage>

Pour obtenir le niveau 2, cette école doit être organisée comme suit :

- 1- Enregistrer dans FBI au minimum 2 Arbitres Club en formation titulaires d'une licence joueur ou d'une autre licence avec certificat médical par club en moyenne,
- 2- Utiliser la mallette pédagogique de la FFBB et les cahiers d'arbitre club, et respecter le programme de formation FFBB,
- 3- Accompagner, conseiller, coacher et protéger systématiquement les arbitres en formation dans le club lors de chaque rencontre. La personne peut être identifiée grâce à la chasuble fournie dans la mallette,
- 4- Afficher:
  - le programme de formation de l'école d'arbitrage,
  - les photos des officiels du club,
  - les désignations hebdomadaires des officiels du club
- 5- Participer à la réunion des responsables d'école d'arbitrage de la CDO (date fixée par le comité départemental).

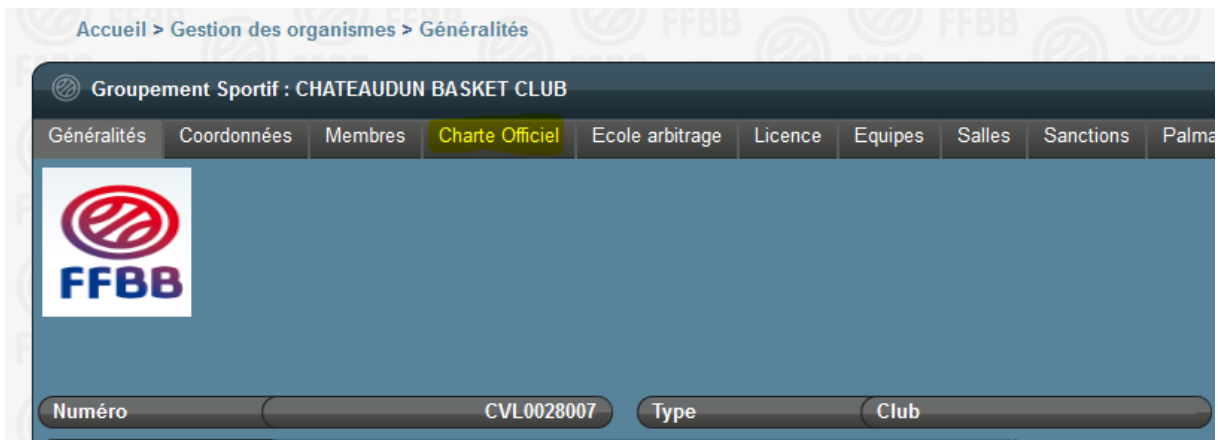
**Aucun autre critère supplémentaire ne peut être exigé pour la validation de niveau 2 par un comité.**

L'échange de jeunes arbitres entre les clubs de la CTC doit être mis en place assez rapidement (*préconisation de la Commission Fédérale Démarche Clubs*).

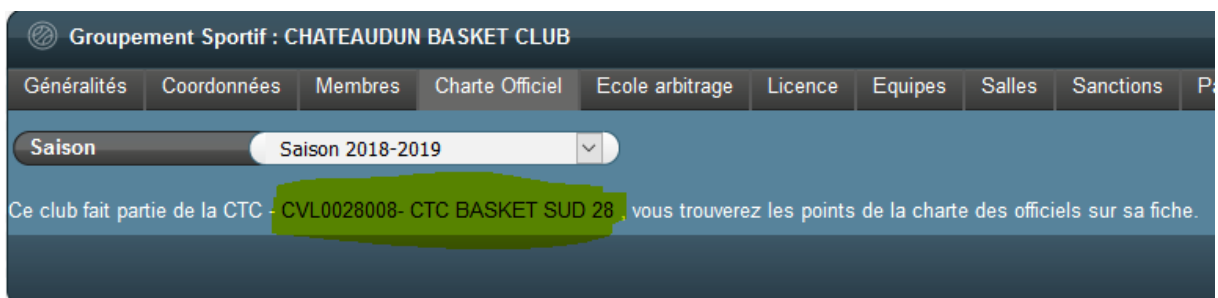
Au sein d'une CTC, il peut arriver que plusieurs clubs disposent d'une école d'arbitrage. Il est alors tout à fait possible de proposer des objectifs différents à chacune : l'une d'entre elles sera une école d'arbitres club, une autre pourra proposer, dans le cadre d'un conventionnement avec le comité, une formation d'arbitre départemental. Il est également envisageable de privilégier l'accueil des jeunes arbitres dans l'une des écoles alors que l'autre s'adressera plutôt à des arbitres débutants adultes.

## Procédure pour créer son école d'arbitrage dans FBI (chaque année) :

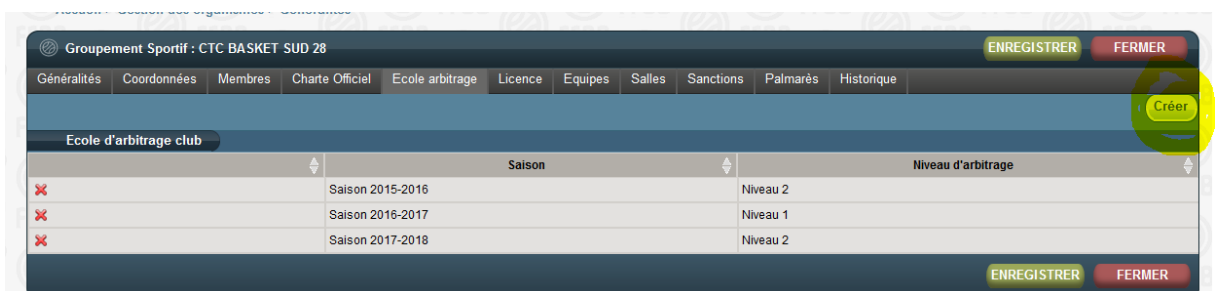
Se connecter avec le compte d'un des clubs de la CTC et cliquer sur l'onglet Charte Officiel :



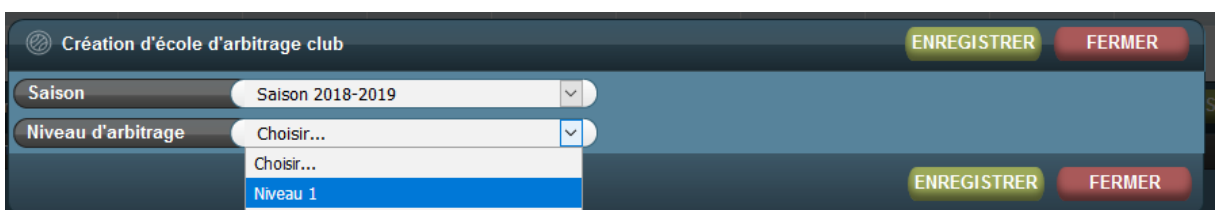
Cliquer sur le lien Numéro de la CTC \_ Nom de la CTC :



Cliquer sur Créer à droite du tableau :



Sélectionner la saison 2018-2019 puis Niveau 1 puis enregistrer :



## Les documents à nous retourner :

Afin de disposer de statistiques fiables et précises (que nous ne pouvons obtenir via FBI pour l'instant), nous vous prions de nous retourner en copiant votre comité départemental et votre ligue régionale avant le 31 décembre 2018 (après les éventuelles montées en championnat régional) :

- Le fichier [2018-09-25 4 CDC répartition des équipes]. Il s'agit d'un fichier Excel qui va nous permettre de recueillir et traiter ces informations rapidement : merci par avance de respecter nos consignes simples pour la saisie des données (n'hésitez pas à nous solliciter en cas de difficultés).
- Le fichier [2018-09-25 4 CTC Correspondant de la CTC].

## Les ressources :

Le service Territoires et la Commission Fédérale Démarche Clubs sont à votre disposition :

✉ : [ctcassistance@ffbb.com](mailto:ctcassistance@ffbb.com)

☎ : 01.53.94.25.64

📞 : 06.89.80.15.90

La Commission Fédérale Démarche Clubs dispose d'un représentant par zone que vous pouvez solliciter.

<u>Nom</u>	<u>Région</u>	<u>Email</u>	<u>Téléphone</u>
Pierre DEPETRIS	Auvergne Rhône Alpes	<a href="mailto:pdepetris@ffbb.com">pdepetris@ffbb.com</a>	06 35 20 40 54
Valérie ALLIO	Bretagne	<a href="mailto:vallio@ffbb.com">vallio@ffbb.com</a>	06 61 47 30 91
Anne-Marie ANTOINE	Nouvelle Aquitaine	<a href="mailto:amantoine@ffbb.com">amantoine@ffbb.com</a>	07 77 70 96 38
Loïc BOURSERIE	Bretagne	<a href="mailto:l.bourserie@vitrecommunaute.org">l.bourserie@vitrecommunaute.org</a>	06 73 98 15 98
Christian CUENOT	Bourgogne Franche Comté	<a href="mailto:chris.cuenot71@orange.fr">chris.cuenot71@orange.fr</a>	06 17 29 54 49
Bernard FOURNIER	Pays de la Loire	<a href="mailto:bernard.fournier@liquebasket.com">bernard.fournier@liquebasket.com</a>	06 20 76 92 28
Michel GILBERT	Auvergne Rhône Alpes	<a href="mailto:michelmarie.gilbert@wanadoo.fr">michelmarie.gilbert@wanadoo.fr</a>	06 84 56 01 76
Hervé GUILLEMIN	Auvergne Rhône Alpes	<a href="mailto:h.guillemin@gmail.com">h.guillemin@gmail.com</a>	06.64.48.09.96
Béatrice HEINRICH	Provence Alpes Côte d'Azur	<a href="mailto:directrice@basketprovence.fr">directrice@basketprovence.fr</a>	06 60 67 02 43
Serge LABELLE	Hauts de France	<a href="mailto:serge.labelle@laposte.net">serge.labelle@laposte.net</a>	06 82 91 35 20
Bruno MARITON	Occitanie	<a href="mailto:maritonbruno@gmail.com">maritonbruno@gmail.com</a>	06 72 94 29 41
Didier TAFFINEAU	Bourgogne Franche Comté	<a href="mailto:taffineau.didier@orange.fr">taffineau.didier@orange.fr</a>	06 73 85 20 61